

CONSEIL DE LA VILLE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MARDI 20 JANVIER 2009 À 17 H 30

ORDRE DU JOUR

2- Rapport du comité exécutif

**Modification à la politique de déneigement relative aux trottoirs**

TP2009-005      **Modification à la politique de déneigement**

TP2009-005      **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la politique de déneigement**

TP2009-007      **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le déneigement relativement au déneigement de certains trottoirs*, R.A.V.Q. 435**

TP2009-006      **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement du réseau artériel et des réseaux locaux, sur l'harmonisation des règles et sur les normes minimales de gestion de ces réseaux relativement au déneigement de certains trottoirs*, R.V.Q. 1460**

Québec, le 19 janvier 2009.

Le greffier de la Ville,

## Sylvain Ouellet

Toute personne qui assiste à une séance du conseil de ville sera, le cas échéant, soit exemptée du paiement des frais d'utilisation du stationnement de l'hôtel de ville ou se verra remettre deux (2) billets d'autobus pour compenser ses frais d'utilisation du transport en commun du Réseau de transport de la Capitale. Toute personne handicapée peut requérir le Service de transport adapté de la Capitale (687-2641) pour assister à une séance du conseil de ville et se verra aussi remettre deux (2) billets de transport à cette fin.